

220C5447  
FR0011271600-FS1446

16 décembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>FERMENTALG</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 16 décembre 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 14 décembre 2020, le seuil de 15% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations<sup>1</sup> et Bpifrance Investissement<sup>1</sup>, cette dernière agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, 4 052 901 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 16,10% du capital et 14,80% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations SA	1 996 583	7,93	1 996 583	7,29
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte de Fonds Ecotechnologies)	2 056 318	8,17	2 056 318	7,51
<b>Total CDC</b>	<b>4 052 901</b>	<b>16,10</b>	<b>4 052 901</b>	<b>14,80</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société FERMENTALG.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général :

- la société Bpifrance Participations a précisé détenir (i) 1 000 000 d'obligations convertibles en actions (OCA), (ii) 1 000 000 bons de souscription d'actions (BSA-OC) et (iii) 1 996 583 bons de souscription d'actions (BSA-DE), dont les caractéristiques sont précisées dans le prospectus approuvé par l'AMF le 18 juin 2020 sous le numéro d'approbation 20-262 ; et
- la société Bpifrance Investissement, agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies a précisé détenir (i) 1 000 000 d'obligations convertibles en actions (OCA), (ii) 1 000 000 bons de souscription d'actions (BSA-OC) et (iii) 2 056 318 bons de souscription d'actions gratuits (BSA-DE), dont les caractéristiques sont précisées dans le prospectus approuvé par l'AMF le 18 juin 2020 sous le numéro d'approbation 20-262.

<sup>1</sup> Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 25 178 199 actions représentant 27 380 005 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.